

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Régie de l'Abattoir - Tests effectués sur les bovins âgés de 30 mois et plus dans le cadre du dépistage systématique de l'ESB - Redevance - Adoption -

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les prélèvements effectués sur les bovins de 30 mois et plus sont acheminés au Laboratoire départemental des Landes le mardi, le mercredi et le jeudi de chaque semaine.

Le transport est assuré conformément aux termes de la convention qui lie la Régie de l'abattoir au Laboratoire, par la société GT SANTE.

Le mardi et le jeudi, le transport de ces prélèvements est effectué avec celui des ovins dans le cadre de la recherche de la tremblante et l'Etat assure les charges d'acheminement.

Le mercredi, c'est le Laboratoire qui prend en charge le transport, ses responsables ayant souhaité un étalement des apports.

Tout ceci pour dire que jusqu'à la fin de l'année, le transport des prélèvements est donc gratuit pour la Régie de l'abattoir.

Pour 2005 et dans l'attente de savoir si des prélèvements sur les ovins devront être réalisés dans les mêmes conditions, il y a lieu d'anticiper et de prévoir des charges d'acheminement des prélèvements des bovins, dans l'hypothèse où les données changerait et où les ovins ne seraient plus testés.

Dès lors et après avoir pris contact avec le Laboratoire départemental des Landes et après négociations, la prestation d'analyse s'élèvera à 21 €, hors taxes, par prélèvement, au lieu de 24 actuellement, montant auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de transport facturés au Laboratoire par la Société GT SANTE et les charges fixes supportées par la Régie de l'abattoir.

Dans l'hypothèse où la recherche de la tremblante chez les ovins serait arrêtée, la situation serait la suivante, à compter du 1^{er} janvier 2005 en fonction des éléments ci-dessous :

- coût de l'analyse : 21 € HT soit : **25,12 € TTC**
- coût du transport : 103 € HT par aller-retour soit : **123,19 € TTC**
- nombre d'aller-retour : 2 par semaine soit : **104 par an**
- coût du transport par an : $123,19 \text{ €} \times 104 = 12.811,76 \text{ € TTC}$
- nombre de prélèvement par semaine en moyenne : 120 soit : **6240 par an**
- coût du transport par prélèvement : $12.811,76 \text{ €} : 6240 = 2,05 \text{ € TTC}$
- charges fixes de la Régie : **0,70 € par prélèvement**

Au vu de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de :

- fixer le montant des charges fixes à 0,70 € par test
- de répercuter aux opérateurs le coût (toutes taxes comprises) facturé par le Laboratoire départemental des Landes à la Régie de l'abattoir (coût d'analyse plus coût de transport) en fonction des éventuelles évolutions tarifaires à venir, aussi bien en diminution qu'en augmentation, majoré des charges fixes déterminées ci-dessus :
 - soit une redevance globale de :

21 € HT ou 25,12 € TTC + 2,05 € TTC + 0,70 € = 27,8 € TTC par prélèvement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2005

M. Alain ROUSSET

